\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Mayor Vasil Terziev  
Sofia Municipality  
33 Moskovska Street  
1000 Sofia  
Bulgaria

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Monsieur le Maire,

**Je vous écris pour vous appeler de toute urgence à prendre des mesures pour remédier à la situation catastrophique dans laquelle se trouvent des familles roms du quartier de Zaharna Fabrika, à Sofia. À partir du 15 avril 2025, l’administration du district d’Ilinden, sous votre autorité, a démoli des dizaines d’habitations à Zaharna Fabrika, laissant près de 200 personnes – dont des enfants, des personnes âgées et des personnes enceintes – sans abri**. La plupart des familles se sont retrouvées privées de logement et d’accès à des services essentiels comme l’eau, l’électricité, les soins de santé et l’éducation. Depuis les démolitions, seules quelques familles se sont vu proposer un hébergement par les autorités. La majorité reste dans des conditions extrêmement précaires, en dormant dans des tentes ou des abris de fortune.

Ces démolitions ont été effectuées en dehors de toute procédure légale, sans préavis suffisant ni véritable consultation afin d’envisager d’autres solutions, passant outre l’arrêt du 11 avril de la Cour européenne des droits de l’homme qui ordonnait aux autorités bulgares de suspendre les expulsions tant que des informations sur des solutions de relogement n’auraient pas été fournies. En ne respectant pas cette décision, les autorités bulgares ont violé leurs obligations internationales et régionales en matière de droits humains, notamment celle de garantir le droit à un logement convenable. Aux termes de ces obligations, les expulsions ne sont permises qu’en dernier recours, à l’issue d’une consultation en bonne et due forme pour étudier toutes les solutions alternatives, d’une proposition de relogement et de l’application de garanties visant à protéger la dignité et les droits de toutes les personnes concernées.

**Je vous appelle à prendre immédiatement des mesures pour empêcher d’autres expulsions forcées. Je vous demande également de veiller à ce que des solutions de relogement soient proposées à toutes les familles concernées et que leur accès aux services essentiels tels que les soins médicaux, l’accompagnement social et l’éducation soit garanti. Cela nécessite d’établir un groupe de travail de crise incluant des institutions gouvernementales compétentes, des organisations de la société civile et des représentant·e·s de la communauté concernée. Ce groupe devra se mobiliser d’urgence pour remédier à la situation. Par ailleurs, les personnes concernées doivent avoir accès à des voies de recours pour obtenir réparation des préjudices subis. Je vous prie instamment d’agir sans délai pour traiter cette situation et pour respecter les obligations de la Bulgarie au regard du droit international et régional relatif aux droits humains.**

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l’expression de ma très haute considération.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**Copie**

Ambassade de la République de Bulgarie, Bernastrasse 2, 3005 Berne

Fax: 031 351 00 64, E-mail: embassy.bern@mfa.bg